

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je prierais le très honorable représentant de me faire parvenir des détails afin de pouvoir identifier les marques en cause. Il n'ignore sans doute pas que dans beaucoup de provinces, en fait dans la plupart d'entre elles, il existe une loi provinciale concernant la fourniture de pièces de rechange pendant un certain nombre d'années après qu'une machine en particulier a été offerte en vente. Cela n'est pas de la compétence du gouvernement fédéral ni de celle de mon ministère.

Le très hon. M. Diefenbaker: En effet, monsieur l'Orateur, mais n'empêche qu'il n'y a aucun moyen de la faire observer.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est pourquoi je demande aux autorités fédérales d'agir...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'AUGMENTATION DES PRIX DES RÉPARATIONS

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Je désire poser une question supplémentaire. Vu les innombrables plaintes reçues en ce qui concerne l'augmentation du prix des réparations des machines agricoles, lorsque le ministre enquêtera sur les prix des nouvelles machines, enquêtera-t-il aussi sur le coût des réparations pour déterminer s'il a augmenté à un rythme trop rapide?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cette question fera l'objet du dernier rapport de la Commission Barber, lequel n'a pas encore été reçu.

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—MESURES EN VUE DE PROCURER DE L'EMPLOI AUX OUVRIERS DE L'INDUSTRIE TEXTILE QUI ONT ÉTÉ MIS À PIED

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Depuis l'annonce de la nouvelle politique du gouvernement sur les textiles, le ministre a-t-il appris que des centaines d'ouvriers ont été remerciés de leurs services à Sherbrooke et à Drummondville et est-il en mesure de dire à la Chambre ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de ces employés mis à pied?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été mis au courant de cette situation, mais je vais m'enquérir.

LE REVENU NATIONAL

LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE TEXTILE CONTRE LE DUMPING

[Traduction]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): J'ai une question à poser au ministre des Finances. En attendant la présentation de la nouvelle mesure annoncée par le ministre de l'Industrie et du Commerce la semaine dernière, le ministre peut-il assurer aux Canadiens, surtout à l'industrie du textile, que les hauts fonctionnaires de son ministère appliqueront plus rigoureusement les mesures protectrices actuelles quant aux importations? Ses fonctionnaires seront-ils plus sévères à l'avenir?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): La question relève essentiellement du ministre du Revenu national, qui applique les règlements sur les douanes au pays. Je puis assurer aux députés que, selon mon expérience, ces règlements ont été appliqués dans leur intégrité. Lorsqu'on a allégué que les règlements n'avaient pas été appliqués, c'était souvent parce que des entreprises canadiennes n'avaient pas prouvé qu'il y avait dumping, de sorte que le ministre du Revenu national ne pouvait enquêter.

LA POLLUTION

LE CAS DES ENTREPRISES S'ÉTABLISSANT DANS LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): J'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne les dangers découlant de la pollution industrielle. Quand une industrie s'installe dans une région désignée présente-t-elle un mémoire ou une étude au sujet de la pollution qu'elle va vraisemblablement provoquer et des moyens et des procédés susceptibles de conjurer cette pollution? J'aimerais savoir, d'autre part, si le ministère a établi une liste des critères auxquels doivent répondre les industries avant d'être autorisées à se fixer dans les régions désignées.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il n'y a pas de liste de critères. Dans chaque cas particulier, il existe des facteurs divers propres à chaque industrie et à chaque emplacement, et qui influeraient sur la menace de pollution dans son ensemble. Je me félicite de ce que, grâce à l'organisation interministérielle, qui assure à tous les ministères un égal droit de regard quant à savoir s'il y a lieu ou non d'appuyer l'installation d'une industrie dans une région désignée, mon ministère et d'autres que la pollution concerne pourront examiner les projets dans le cas des différentes demandes et